



Règlement Général

Article 1 : Organisation

L'association ODYSSEA organise :

- des épreuves pédestres mixtes (8km Course chronométrée, Course allure libre de 4 km non chronométrée, et un 2km non chronométré) **le samedi 18 septembre 2021 en centre-ville de CHAMBERY à partir de 14h30.**
- des épreuves connectées (4km et 8km) qui se tiendront du **lundi 13 septembre 08h00 au dimanche 19 septembre 18h00.**

Attention : tout engagement nécessite l'acceptation du règlement de course et le strict respect de la charte de responsabilité incluant la bonne conduite et l'anti-triche qui devra également être validée sur l'application mobile Odysséa.

Article 2 : Programme et circulation sur la voie publique

Chaque inscrit devra se conformer à toutes les mesures de sécurité obligatoires et devra également respecter le code de la route, les règles de circulation sur la voie publique, la propreté du site, des parcours et de ses alentours.

Le nombre de dossards sera fonction des jauges autorisées par la Préfecture.

Le village des partenaires et le podium sont installés au Parc du Verney.

- **Épreuves pédestres mixte le samedi 18 septembre**

Départ : à partir de 14h30, Avenue du Comte Vert (arche sur le parking jouxtant la poste) à Chambéry

Arrivée : Place de Genève (arche devant le bâtiment des Halles) à Chambéry

Horaires :

14h30 : 8km Course Chronométrée (à partir de 16 ans inclus)

16h00 : 2km Allure Libre Enfants (entre 5 et 12 ans)

16h15 : 2km Allure Libre Familles (à partir de 3 ans)

18h00 : 4km Course non chronométrée (à partir de 12 ans inclus)

18h15 : 4km Marche non chronométrée (à partir de 5 ans)

Pour toute inscription d'un enfant de 3 à 12 ans (2009 à 2018), les noms et numéros de téléphone portable de l'adulte responsable sont enregistrés à l'inscription et notés au dos du dossard.

Les épreuves sont exclusivement réservées aux participants dûment inscrits et munis de leurs dossards. Les accompagnateurs sont interdits sur le parcours pendant le temps de course.

Les trottinettes, vélos, skateboards et rollers ne sont pas non plus autorisés sur le parcours.

Les poussettes et les chiens tenus en laisse sont tolérés mais devront se placer en fin de sas pour ne pas gêner les autres participants.

Toutes les informations concernant le plan de parcours, les lieux et dates de retraits des dossards et tee-shirts de course sont disponibles sur le site internet <https://odyssea.info/course/chambery/>.

L'entrée sur le village Parc du Verney se fera via la présentation de son dossard ou de sa convocation (téléchargeable via le site odyssea.info). Un contrôle visuel à chaque entrée sera effectué. Les sacs à dos sont interdits.

- **Épreuves connectées (4km et 8km) du lundi 13 septembre 8h00 au dimanche 19 septembre 18h00.**

Les épreuves sont exclusivement réservées aux participants dûment inscrits qui recevront un lien de téléchargement pour accéder à l'application Odyssea et participer à l'épreuve connectée.

Tous les inscrits déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. L'Épreuve connectée ODYSSEA est non encadrée par l'organisateur. Tous les inscrits participent sous leur entière responsabilité pour tout dommage que ce soit. La réalisation d'une distance de 5km ou 10 km demande un entraînement adapté, tous les participants doivent être sûrs de leur état de bonne forme

physique pour réaliser le Challenge Connecté. En souscrivant à la course, les participants déclarent être informés de ce point et acceptent de participer sous leur entière responsabilité. Ils dégagent l'association ODYSSEA, organisateur de l'évènement, de toutes responsabilités pour quelques réclamations que ce soit, concernant toutes blessures personnelles, décès ou dommages matériels survenus lors de cette course connectée.

Article 3 : Modalités d'inscription

3-1 Inscriptions individuelles

Les inscriptions individuelles s'effectuent selon les conditions suivantes :

UNIQUEMENT sur internet : <https://odyssea.info/course/chambery/>.

Inscriptions en ligne possibles jusqu'au **mardi 14 septembre 2021 à 22h00**

Les dossards et tee-shirts pourront être retirés aux permanences d'inscriptions suivantes :

- Pour les inscrits au 8km, le retrait se fait uniquement aux permanences de l'entrée du Musée des Beaux-Arts (Hector Café-Boutique – 1 place du Palais de Justice, Chambéry), qui ont lieu de 10h à 19h les 1^{er}, 3, 4, 8, 10, 11, 15 et 16 septembre et de 10h à 18h le 17 septembre.
- Pour les participants ayant opté pour la personnalisation du dossard, le retrait se fait lors de ces mêmes permanences à partir du 8 septembre.
- Enfin, pour tous les autres, en plus des permanences de l'entrée du Musée des Beaux-Arts évoquées précédemment, le retrait peut se faire :
 - o Au Marché de Chambéry, de 8h à 12h30, les 31 août, 4, 7, 11 et 14 septembre ;
 - o A la Foire de Savoie, de 10h à 20h, les 10 et 11 septembre puis de 10h à 19h du 12 au 16 septembre et de 10h à 18h le 17 septembre ;
 - o Et au Parc du Verney, le jour de l'évènement, c'est-à-dire le samedi 18 septembre, à partir de 9h.

3-2 Tarifs d'inscription et limites d'âges :

Course présentielle	Catégorie Age	Tarifs
2km Allure Libre non chronométré	5 à 12 ans	6 €
	Adultes	13 €
	Moins de 5 ans	Gratuit
4km Allure Libre non chronométré	Moins de 16 ans	6 €

	16 ans et plus	13 €
8 Km Course Chronométrée (2500 max)	Tarif unique	16 €

(*mineurs, sur présentation de la carte d'identité)

Course connectée 4km ou 8km	Tarif
A partir de 14 ans sur le 4km et 16 ans sur le 8km	13 €
Participation Solidaire	10 €

Il ne sera procédé à aucun remboursement.

En cas d'annulation de la course présentielle, les personnes seront basculées automatiquement sur les courses connectées.

Article 4 : Justificatif

- **Épreuves pédestres 2km non chronométré, 4km allure libre non chronométrée du samedi 18 septembre.**

Une convocation téléchargeable sur notre site sera demandée lors du retrait des dossards ainsi qu'une pièce d'identité.

Aucun certificat médical n'est demandé. Pour autant, pour les **coureurs/marcheurs mineurs, l'autorisation parentale est nécessaire.**

- **Épreuve pédestre 8km course chronométrée du samedi 18 septembre**

Une convocation téléchargeable sur notre site sera demandée lors du retrait des dossards ainsi qu'une pièce d'identité. Ces courses pédestres étant ouvertes aux licenciés comme aux non licenciés, lors de l'inscription, il y a lieu de remettre :

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- ou un certificat médical d'absence de contre-indication à la **pratique du sport en compétition** ou de **l'Athlétisme en compétition** ou de la **course à pied en compétition**, datant de **moins d'un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. ^[1]L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

- **Les participants étrangers** sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.
- **ATTENTION : Depuis le 1er janvier 2019, les licences de triathlon (et les certificats médicaux pour le triathlon) ne sont plus acceptées pour participer à une épreuve running et ce malgré la mention que la FFTri a ajouté sur lesdites licences.**

Sans présentation de ces documents, les participants ne pourront pas participer à la manifestation.

Par ailleurs, le parent responsable autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU, etc. ...) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie sur son enfant.

- **Épreuves connectées (4km et 8km) du lundi 13 septembre 8h au dimanche 19 septembre 18h.**

Ces 2 épreuves étant chronométrées, un certificat médical est obligatoire, notamment pour le 10 km afin de pouvoir être classé, avec les mêmes mentions nécessaires citées dans le paragraphe ci-dessus.

Article 5 : Modalités d'inscription entreprises et groupes

Les inscriptions des groupes et/ou entreprises supérieurs à 10 personnes s'effectuent selon les conditions :

- Tous les groupes bénéficieront de ce service (regroupement de dossards, préparation des tee-shirts et dossards en amont de l'événement, possibilité de facturation globale)
- Les inscriptions pour ces groupes/entreprises seront clôturées à la date du **mardi 7 septembre à 20h00.**

Les groupes et/ou entreprises ne bénéficieront d'aucun tarif préférentiel sur l'inscription de chaque participant au sein de leur groupe et seront facturés au prix de l'inscription individuelle.

Ils seront par ailleurs assurés d'obtenir des dossards pour leur groupe à partir du moment où ils se seront inscrits préalablement sur le site www.odyssea.info

Pour concourir, les groupes constitués devront s'inscrire via un dossier d'inscription sur www.odyssea.info.

Dès lors, un « responsable d'équipe ou référent » devra être désigné au sein de l'équipe constituée et sera le correspondant de l'Organisation ODYSSEA pour l'ensemble des opérations relatives aux inscriptions et à la distribution des tee-shirts et dossards (contact : odyssea.groupe@gmail.com).

Un Challenge du Cœur sera en ligne sur le site internet odyssea.info et classera les groupes en fonction de leur somme totale collectée.

La visibilité sur le tee-shirt de course Odysséa (offert à l'ensemble des participants inscrits sous réserve de stock disponible) est exclusivement réservée aux partenaires de la course.

Les entreprises participantes ainsi que leurs collaborateurs ne pourront en aucun cas ajouter le logo et/ou nom de leur entreprise sur le tee-shirt et/ou dossard sans en avoir expressément fait la demande auprès d'Odysséa et obtenu son autorisation.

Article 6 : Responsabilité, Responsabilité civile et Garantie personnelle « individuelle accident », épreuve sur site (non connectée)

Les personnes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s), ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du Code de la Route ou du présent règlement.

Tout dossard est individuel et en est sa propriété. En aucun cas, il ne peut le céder à une tierce personne.

L'association Odysséa dans le cadre de cette épreuve pédestre, a contracté une assurance couvrant les risques en responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants. Les licenciés bénéficient d'une assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres concurrents (non licenciés) de souscrire une garantie personnelle "individuelle accident". Si ceux-ci n'adhèrent à aucun contrat de ce type, chaque participant déclare solennellement en s'inscrivant et en adhérant au présent règlement refuser de souscrire une garantie personnelle « individuelle accident » et ce en toute connaissance de cause.

La sécurité médicale est assurée **uniquement le samedi 18 septembre** sur l'évènement par la FFSS en présence de deux médecins.

Article 7 : Résultat et classement

- **Épreuves pédestres mixtes du samedi 18 septembre :**

La course du 8 km fera l'objet d'un chronométrage et d'un classement scratch. Ce classement fera l'objet d'une publication, tant sur Internet que sur tout média au choix de l'organisateur.

Les participants du 4km allure libre ou marche solidaire et 2km se verront également attribués un dossard (obligatoire pour prendre le départ des épreuves), mais aucun classement ne sera produit.

Les camelbacks, ainsi que les bâtons de marche nordique, sont interdits sur toutes les courses au programme d'Odyssea Chambéry 2021 du samedi 18 septembre 2021.

La course **ODYSSEA CHAMBERY** est exclusivement réservée aux participants dûment inscrits. Vélos, trottinettes, rollers, poussettes sont interdits sur les parcours pendant la manifestation à l'exclusion des poussettes pour les parents sur la marche.

- **Épreuves connectées (4km et 8km) du 13 septembre 8h au dimanche 19 septembre 18h.**

Les courses 4km et 8 km feront l'objet d'un chronométrage via l'application et d'un classement scratch. Ce classement fera l'objet d'une publication, tant sur Internet que sur tout média au choix de l'organisateur.

Article 8 : Temps de course

Le temps de course maximum est de 1h30 pour effectuer le parcours des 8 km et de 1h sur le 4km sur les courses présentiellees.

Article 9 : Droit à l'image

Un reportage photos et vidéo sera effectué dans le cadre de cette manifestation, dont les photos et les images seront publiées sur les divers médias dont disposent l'organisateur et ses partenaires et pourront être utilisées à des fins commerciales.

Article 10 : Annulation

Un directeur de course est nommé par l'organisateur pour cette compétition. Il a tout pouvoir de décision et cela sera sans appel. En particulier, en cas de force majeure il sera autorisé à annuler l'épreuve au dernier moment comme de l'arrêter au cours de son déroulement.

A quelque titre que ce soit, il ne sera procédé dans ce cas à un quelconque remboursement des frais d'engagement.

Article 11 : Traitement des données et Politique de confidentialité

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique conforme aux dispositions de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au règlement Européen n°2016/679 du 27 avril 2016. En vertu ceux-ci, vous bénéficiez d'un droit d'opposition, d'accès, et de rectification, de suppression, et de portabilité des données vous concernant. Pour faire usage de celui-ci vous devez adresser un courriel à l'adresse : contact@odyseea.info.

La politique de confidentialité de l'association Odyssea en matière de protection des données personnelles est susceptible d'être modifiée, notamment au gré des évolutions légales et jurisprudentielles. Toutes les modifications éventuellement apportées seront consultables sur les règlements de course. La présente politique de confidentialité s'applique à tout participant inscrit et utilisateur de l'application mobile Odyssea.

ODYSSEA est seule propriétaire des informations recueillies au moment de votre inscription. En aucun cas les informations personnelles ne seront vendues, échangées, transférées, ou données, soustraitées à une autre société pour n'importe quelle raison que ce soit. Par ailleurs, seules les informations strictement nécessaires sont recueillies, et ce, dans l'unique but de répondre aux demandes des participants et répondre aux besoins individuels.

Nous ne vendons pas vos informations personnelles et nous ne collectons pas, n'utilisons pas et ne partageons pas des cookies avec des tiers.

Des questions ou des commentaires sur cette Politique de confidentialité peuvent être envoyés par courrier à l'adresse mail contact@odyseea.info

Article 12 : Adhésion au règlement

L'inscription à la course **ODYSSEA CHAMBERY** vaut adhésion expresse :

- au présent règlement et en particulier l'acceptation pour chaque participant de voir figurer son nom, prénom et photos dans les médias, sur Internet et sur tout document et plaquette que l'organisation et ses partenaires seraient amenée à créer et à diffuser après l'épreuve.
- à l'engagement pour chaque participant de respecter les différents protocoles sanitaires mis en place par l'organisation.